

AVIS PUBLIC

Règlement 1021-16 modifiant le Règlement 927-13 - Création des zones commerciales Ca.4.1 et Ca.5.1 à partir des zones Ca.4 et Ca.5 et modifications des usages autorisés pour les zones du secteur de la route 132

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 23 janvier 2017;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 février 2017;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 3 avril 2017;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 12 avril 2017;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 18^e jour d'avril 2017

Céline LeBlanc
Greffière